



Federation for **ED**ucation in **EU**rope
Fédération Européenne Des Ecoles



SHARING EDUCATION, SHAPING THE FUTURE



CERTIFICAT DE COMPETENCES

Conception et mise en œuvre d'un projet artistique

Certification enregistrée au Répertoire Spécifique des certifications et habilitations par arrêté officiel en date du 19.10.2018, n° 3871.

www.fede.education
version 0220





Federation for **ED**ucation in **EU**rope
Fédération Européenne Des Ecoles

La Fédération Européenne Des Écoles - Federation for EDucation in Europe - FEDE

La FEDE est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING), institution supranationale, créée en Suisse en 1963, dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du statut consultatif auprès de la Francophonie.

Elle fédère un réseau international de plus de 500 établissements d'enseignement supérieur et professionnel, dans 35 pays et sur 4 continents qui partagent un projet commun d'excellence académique, d'innovation pédagogique, de recherche scientifique et d'ouverture au monde.

La FEDE délivre plus de 150 diplômes et certificats européens accessibles en français et en anglais, pour certains en plusieurs langues européennes (espagnol, allemand, italien, roumain etc.), du Foundation Degree, Bachelor européen, Mastère européen, MBA européen, jusqu'au DBA Doctorate of Business Administration.

La FEDE rassemble un réseau international de plus de 200 000 personnes.

SOMMAIRE

PRESENTATION	5
Objectifs	5
Valeur ajoutée	5
Métiers	5
Programme	6
Architecture du certificat	6
MODULE 1	7
DEFINIR ET INITIER UN PROCESSUS DE CREATION	7
A. Objectifs	7
B. Compétences visées	7
C. Évaluation	7
MODULE 2	8
CONDUIRE UN PROJET ARTISTIQUE	8
A. Objectifs	8
B. Compétences visées	8
C. Évaluation	8
MODULE 3	9
METTRE EN ŒUVRE UN PROJET ARTISTIQUE	9
A. Objectifs	9
B. Compétences visées	9
C. Évaluation	9
RÈGLEMENT	10
CERTIFICAT DE COMPETENCES - CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET ARTISTIQUE	10
A. Dispositions générales	10
B. Référentiel du Certificat de compétences Conception et mise en œuvre d'un projet artistique	10
C. Modalités de préparation	10
D. Conditions de délivrance	10
E. Calendrier des évaluations	10

PRESENTATION

Certification enregistrée au Répertoire Spécifique des certifications et habilitations par arrêté officiel en date du 19.10.2018, n° 3871.

Certification inscrite à la liste nationale des formations éligibles au CPF (LNI). Code CPF : 237199.

Objectifs

Cette certification a pour objectif de développer la créativité, l'innovation et la conceptualisation des idées jusqu'à leur matérialisation en passant par la gestion et le pilotage du projet tant au niveau de la gestion administrative, de la production, de la créativité que de la communication.

Il s'agit de gérer les étapes du processus de création en considérant les courants artistiques, les tendances, les évolutions sociétales et l'image de la marque.

Cette compétence répond aux attentes des entreprises et des individus, salariés ou demandeurs d'emploi, souhaitant acquérir ou affiner leurs savoir-faire dans la création de projet artistique.

Valeur ajoutée

Cette compétence permet de professionnaliser les individus dans le processus de conception et de la mise en œuvre de projet artistique, tout en développant leur créativité.

Leurs compétences sont mises à profit pour l'organisation, leur offrant l'opportunité d'évoluer professionnellement et d'accroître leur mobilité professionnelle.

En veillant à consolider et professionnaliser les pratiques de ces collaborateurs, les entreprises favorisent la réussite de leur projet artistique en développant la créativité et le déploiement de projet mener à bien dans leur ensemble.

Métiers

- Directeur artistique
- Concepteur
- Directeur de studio
- Créateur de mode
- Styliste
- Chef de produit
- Aménageur boutique & display

Programme

La formation s'étale de 1 à 24 jours en fonction du niveau du candidat et de ses objectifs. La durée est également fonction de son environnement professionnel, de ses qualifications et de son parcours personnel.

La formation est dispensée sous la forme de 3 modules suivis en continu ou discontinu. La pédagogie privilégie les séquences participatives mobilisant l'interactivité, la prise d'initiative et l'esprit critique (mises en situations professionnelles, étude de cas, auto-positionnement...).

Des séminaires peuvent être programmés en inter ou intra entreprise, suivis en présentiel ou en distanciel selon la situation personnelle ou professionnelle (géographique, mobilité, handicap, disponibilité...) du candidat.

Architecture du certificat

Modules
Module 1 Définir et initier un processus de création
Module 2 Conduire un projet artistique
Module 3 Mettre en œuvre un projet artistique

MODULE 1

DEFINIR ET INITIER UN PROCESSUS DE CREATION

A. Objectifs

Ce module permet aux apprenants de définir et d'initier un processus de création.

B. Compétences visées

À l'issue de la formation, les apprenants doivent être capables :

- De réaliser des recherches dans divers domaines en repérant et anticipant les phénomènes esthétiques, les comportements des utilisateurs et les courants sociétaux pour affirmer une vision créative et personnelle.
- De conceptualiser sa vision créative et ses idées pour créer et concevoir un produit et une collection personnelle ou pour une marque.
- De déterminer les matériaux, les formes et les couleurs du produit en tenant compte des facteurs humain, technique, commercial et de production pour favoriser la réussite du projet.
- D'élaborer une feuille de route séquencée en déterminant chaque étape du processus de prototypage pour atteindre le meilleur procédé ou la meilleure technologie à utiliser pour le projet.
- De réaliser un dossier technique pour permettre la création de la première maquette et évaluer le produit à partir des informations collectées.
- De produire des prototypes pour analyser, tester et ajuster le produit si nécessaire.

C. Évaluation

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour le Module 1 « Définir et initier un processus de création » s'effectue en fin de formation, sous la forme d'une étude de cas pratique sur la conception d'un projet de création d'un produit avec soutenance orale.

Il est demandé à l'apprenant de rechercher les informations permettant de mettre en exergue un projet artistique puis d'élaborer une feuille de route détaillant chaque étape du processus de prototypage.

L'apprenant appuie sa présentation par un dossier technique. Le projet est soutenu à l'oral par le candidat.

MODULE 2

CONDUIRE UN PROJET ARTISTIQUE

A. Objectifs

Ce module permet aux apprenants de mener un projet artistique dans sa globalité.

B. Compétences visées

À l'issue de la formation, les apprenants doivent être capables :

- D'élaborer une stratégie pour conduire et coordonner le projet.
- D'établir un budget en tenant compte des coûts de conception, des prototypes, des produits, de la collection et de la mise en œuvre dans son ensemble afin de planifier, coordonner et ajuster le projet.
- De planifier les actions à mettre en œuvre pour la réalisation du projet.
- De sélectionner les intervenants les plus appropriés au projet pour permettre la réussite de celui-ci.
- D'assurer le lancement du projet en veillant à combiner les différentes actions, en fonction de leurs durées respectives et de leurs contraintes pour les activer dans une organisation générale maîtrisée.
- De superviser le bon déroulement du projet pour assurer la coordination entre les différents intervenants.
- De suivre le budget alloué au projet en apportant des actions correctives pour réduire les écarts constatés et maintenir l'équilibre budgétaire.
- D'assurer la gestion administrative et commerciale du projet artistique pour permettre la mise en œuvre de celui-ci.
- D'identifier et traiter les risques pouvant entraver le projet et prévoir les solutions pour les gérer et assurer la continuité des activités.

C. Évaluation

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour le Module 2 « Conduire un projet artistique » s'effectue en fin de formation, sous la forme d'une étude de cas pratique sur la conduite d'un projet artistique avec soutenance orale.

À partir du concept de produit élaboré dans le cadre de l'évaluation du Module 1, il est demandé au candidat :

- de définir une stratégie pour conduire le projet ;
- d'établir un budget ;
- d'élaborer un plan d'action ;
- d'identifier des intervenants appropriés pour la réussite du projet ;
- d'identifier les risques pouvant survenir.

Le candidat soutient, à l'oral, ses choix et sa méthodologie de conduite de projet.

MODULE 3

METTRE EN ŒUVRE UN PROJET ARTISTIQUE

A. Objectifs

Ce module permet aux apprenants de mettre en œuvre et conduire un projet artistique.

B. Compétences visées

À l'issue de la formation, les apprenants doivent être capables :

- De construire une offre innovante en combinant les informations relatives au marketing, à la création et à la production pour qu'elle soit la plus attractive possible.
- De définir le positionnement de marque du produit pour déterminer sa place dans un environnement commercial.
- De créer des collections et des produits en tenant compte de leurs attraits commerciaux, de leurs productions et de leurs utilisations pour permettre un développement croissant des ventes du projet artistique.
- De mettre en place une stratégie de communication pour mettre en valeur le projet artistique.

C. Évaluation

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour le Module 3 « Mettre en œuvre un projet artistique » s'effectue en fin de formation.

Il est demandé à l'apprenant, à partir du concept de produit élaboré en évaluation des Modules 1 et 2, de constituer un dossier de mise en œuvre d'un projet artistique en déterminant :

- le positionnement de marque du produit ;
- la stratégie de communication choisie.

Le candidat soutient ses choix à l'oral.

RÈGLEMENT

CERTIFICAT DE COMPETENCES - CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET ARTISTIQUE

A. Dispositions générales

Art. 1 - Le Certificat de compétences Conception et mise en œuvre d'un projet artistique est délivré par le Centre Européen des Examens de la Fédération Européenne Des Ecoles. Il atteste que son titulaire a acquis les connaissances, capacités et compétences telles que visées dans le présent référentiel.

B. Référentiel du Certificat de compétences Conception et mise en œuvre d'un projet artistique

Art. 2 - Le programme du Certificat de compétences Conception et mise en œuvre d'un projet artistique comprend trois modules thématiques permettant d'obtenir les connaissances, capacités et compétences telles que visées dans le référentiel. Les enseignements et les évaluations correspondantes peuvent être en français et/ou en anglais.

Art. 3 - Le référentiel fixe les compétences visées et les modalités d'évaluation.

C. Modalités de préparation

Art. 4 - Le Certificat de compétences Conception et mise en œuvre d'un projet artistique est préparé au sein d'un établissement membre de la FEDE, en formation continue. Avant de valider son inscription, chaque participant bénéficie d'un entretien oral de positionnement organisé par l'établissement, pour vérifier l'adéquation de ses attentes et de son projet professionnel avec le contenu de la certification et la durée de la formation.

Art. 5 - Pour se présenter aux évaluations les apprenants doivent :

Sur le plan administratif :

- être inscrit ou avoir été inscrit dans un établissement d'enseignement membre de la FEDE ;

ET

- être inscrit auprès de la FEDE en vue de l'obtention du Certificat de compétences Conception et mise en œuvre d'un projet artistique ;

Sur le plan financier :

- s'être acquitté auprès de la FEDE des droits non sécables d'inscription et d'évaluation, quel que soit le nombre de modules présentés, et exigés au moment de l'inscription, fixés forfaitairement à 70 €.

D. Conditions de délivrance

Art. 6 - Le Certificat de compétences Conception et mise en œuvre d'un projet artistique est délivré par un Jury attestant d'une part de la validation de chacun des trois modules de formation et d'autre part de la maîtrise par le candidat des capacités, compétences, savoir et savoir-faire constitutifs des modules développés dans le référentiel de formation du diplôme. Le jury de certification doit être composé de trois personnes : le formateur référent qui accompagne les participants tout au long de la formation, deux personnes extérieures à la formation appartenant au monde de l'entreprise ou de la formation.

Art. 7 - Toute fraude, tout plagiat, toute tentative de fraude ou de plagiat dûment constatés correspond à un échec à l'évaluation concernée.

Art. 8 - L'établissement tient à disposition de la FEDE le descriptif complet du contenu et de l'organisation de la formation et des évaluations.

E. Calendrier des évaluations

Art. 9 - Les évaluations des trois modules sont réalisées en cours de formation. Elles s'organisent selon l'organisation propre à chaque établissement.



SHARING
EDUCATION
SHAPING
THE FUTURE



Federation for **E**Ducation in **E**urope
Fédération Européenne Des Ecoles
www.fede.education



INGO holding participatory status with the Council of Europe
OING dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe
INGO holding consultative status with La Francophonie
OING dotée du statut consultatif auprès de La Francophonie

FEDE - Rue du Rhône, 114 - 1204 Genève - SUISSE
www.fede.education - fede@fede.education

Adresse: Résidence DRARGA Appt N°61, 4ème étage,
Avenue Yaacoub El Mansour, Gueliz, 40000 -Marrakech
Fixe: +212 524 43 87 68 / Whatsapp: +212 625 88 17 53
Email: contact@mmgschool.education